

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 V. 174 Vœu relatif à la médiation du street art parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que Paris est riche de ses œuvres urbaines, à la fois diverses et dynamiques, comme il est possible de le voir dans beaucoup de quartiers ;

Considérant que le street art dynamise l'espace public, met en valeur les architectures et les paysages, est constitutif de l'identité des quartiers ainsi qu'une ouverture à l'imaginaire ;

Considérant que les actions de médiation culturelle sont complémentaires aux actions de développement artistique ;

Considérant que la rencontre avec les œuvres de street art est souvent le fruit du hasard, de la surprise, mais qu'il est aussi important de les faire découvrir et partager ;

Considérant les nombreuses actions de médiation et de transmission (livres, guides, recensement, visites, etc.) menées par différents acteurs (amateurs, associations, collectifs, organismes publics ou privés), qui ont parfois peu de visibilité en partie relayés sur quefaire.paris.fr mais alors même qu'ils mènent un travail pour le rayonnement de Paris ;

Considérant les deux fiches actions du schéma de développement touristique, présenté en novembre 2018, concernant le street-art (fiche 14 pour le recensement des offres de parcours thématiques autour du street-art et fiche 22 pour mieux valoriser les quartiers) ;

Considérant fin mars, la publication de l'ouvrage Guide du street art à Paris (Alternatives), réalisé par Stéphanie Lombard, blagueuse, et Simon Hoareau, journaliste, proposant neuf balades originales, mettant en avant le travail de grands noms du street art ;

Considérant l'engagement de Paris pour le développement du street art à Paris, comme l'attestent le projet « Paris Murs Murs » ou l'accompagnement d'associations et de collectifs ;

Considérant le vœu relatif à la promotion du street art féminin déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, adopté en mars 2018, demandant à la Ville de s'engager dans la promotion du street art féminin ;

Considérant le vœu relatif à la valorisation du street art à Paris déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant, adopté en octobre 2014, demandant un recensement des lieux susceptibles de servir de supports ;

Considérant le vœu relatif à la promotion du street art déposé par le groupe UDI-MoDem, adopté en juillet 2014 demandant une amplification des partenariats pour la numérisation du street art ;

Considérant cependant qu'il faut - outre participer au développement du street art tout en lui laissant la liberté nécessaire constitutive de son identité - davantage communiquer sur les diverses et nombreuses actions de médiation et de démocratisation menées sur le terrain par les nombreux acteurs de la société civile ;

Ainsi, sur proposition de Fadila MEHAL et les élus du groupe Démocrates et Progressistes, au nom de l'exécutif,

Emettent le vœu :

- Que la Ville de Paris soutienne par une campagne de communication les diverses initiatives portées par les associations, les collectifs ou tout autre acteur promouvant la découverte du street art (visites, guides...);
- Qu'elle puisse avoir sur son site internet une partie dédiée au street art dans la rubrique « L'art dans la Ville » ;
- Qu'elle se rapproche de l'Office du Tourisme et des Congrès afin de renforcer et compléter les parcours culturels autour des quartiers liés au street art, en fonction du travail conséquent qui a déjà été mené par l'Office lui-même et les nombreux acteurs.